

• (7.30 p.m.)

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je vous assure que je ne retarderai pas très longtemps l'étude de ce projet. J'aimerais bien partager l'enthousiasme que le ministre a démontré mais, à l'instar de celui qui vient de reprendre son siège, j'ai certaines inquiétudes au sujet de la mesure que nous étudions actuellement. Si j'ai décidé de prendre quelques instants, c'est que je crois que je dois à mes commettants de faire valoir leur point de vue au sujet d'une mesure aussi importante que celle que nous étudions en ce moment. Certains diront, peut-être, que je veux faire de l'obstruction. Je m'en fiche beaucoup, puisque la raison pour dire quelques mots ce soir, c'est que je crois qu'il y a une justice qui doit être rendue à l'égard de certaines parties du pays et si nous ne faisons pas connaître notre point de vue, le ministre ne pourra certainement pas apporter les amendements et les corrections qui s'imposent afin que ce bill soit réellement à l'avantage de la population canadienne.

Il y a trop d'inconnu dans cette mesure de portée nationale pour que nous signions un blanc-seing au ministre. Dans le passé, nous, du Québec, avons regardé d'un œil plutôt distrait les questions de tarifs ferroviaires, étant donné que nous étions desservis dans la province de Québec et également en Ontario, plus particulièrement, par un système de transport par eau et par camions à un taux relativement bas.

Lorsque le ministre dit que cette mesure suscitera la concurrence, on ne peut pas faire autrement, à mon sens, que de conclure que certains tarifs, soit dans les domaines ferroviaire, routier ou par eau, augmenteront. Or, à ce moment-là, qui sera appelé à faire les frais de cette augmentation? Ce seront sûrement les citoyens de la province de Québec et de l'Ontario, puisque la mesure actuellement à l'étude garantit que les tarifs actuellement en vigueur dans les provinces de l'Ouest aussi bien que dans les Maritimes seront encore les mêmes pendant au moins deux ans.

Par ailleurs, aucune mention n'est faite des tarifs-marchandises en ce qui concerne les provinces de Québec et d'Ontario. C'est donc dire, monsieur l'Orateur, que tôt ou tard, s'il devient nécessaire d'obtenir un revenu additionnel, il faudra aller le chercher dans les provinces de Québec et d'Ontario. C'est pour cette raison que je demande à l'honorable ministre de bien vouloir reconsidérer son bill et de donner les mêmes garanties aux industriels et aux agriculteurs dans les provinces de Québec et d'Ontario qu'il a données à ceux

[M. Irvine.]

des autres provinces. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas que nous soyons jaloux du traitement accordé aux provinces sœurs, mais il est un devoir dont nous devons nous acquitter comme représentants de circonscriptions situées dans les provinces centrales, et c'est celui de voir à ce que les intérêts de nos commettants soient traités de façon équitable.

Si l'on se réfère à l'article 68 du bill C-231, on n'y voit rien qui garantisse que les taux seront justes et équitables envers des régions données. On ne fait aucune mention des régions. On dit, par exemple, que les taxes doivent être justes et raisonnables. Tout le monde s'accorde là-dessus. Au fait, personne ne veut taxer une partie de la population plus que l'autre. Et, on ajoute qu'il faut toujours les appliquer également à toutes les personnes. On ne mentionne pas du tout les régions, car on pourrait porter atteinte à certaines régions, puisque la situation à l'intérieur d'aucune d'entre elles, dans une province, peut être comparée à celle qui est faite à un autre groupe de personnes dans une province sœur ou dans cette même province advenant qu'on ne respecte nullement les régions.

Monsieur l'Orateur, ce sont donc ces manœuvres qui devraient être signalés à l'honorable ministre afin qu'ils soient corrigés. Si nous adoptions une telle mesure hâtivement, quelle répercussion aurait-elle sur la petite industrie, chez nous, dans notre province, aussi bien que dans celle de l'Ontario où nos petites industries sont l'ossature même de la vie économique?

Si nous adoptions un bill au détriment des industriels de nos provinces, nous les placerions dans une position défavorable pour concurrencer les manufacturiers d'autres pays. Ce seraient les Canadiens qui en souffriraient et qui en subiraient les conséquences. Ce seraient également les Canadiens qui seraient obligés de payer les pots cassés et les montants additionnels pour assurer le fonctionnement des chemins de fer.

Le bill également prévoit que le gouvernement fédéral s'immiscera dans un domaine provincial, soit celui du transport routier. Je sais que jusqu'à maintenant ce sont les provinces qui ont accordé les permis aux compagnies de transport par camions. A mon avis, les provinces s'y opposeront certainement. Veut-on fournir une occasion de plus de créer la mésentente ou bien veut-on réellement légiférer en vue de la meilleure entente possible?

Monsieur l'Orateur, pour toutes ces raisons, je crois qu'il serait prudent et logique que cette mesure soit d'abord référée, avant la deuxième lecture, au comité spécialement chargé d'étudier cette question. Le bill, on l'a dit, et il n'y a pas d'inconvénient à ce que je